



AVIS

DISPOSITION PAR LA VILLE DE LA POCATIÈRE

Conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, avis est donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière, que la Ville de La Pocatière a, aux termes de la résolution numéro 84-2020, adoptée le 23 mars 2020, autorisé la vente de gré à gré à M. Philippe Nobert, de La Pocatière, d'un terrain connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant le lot 4 094 117, pour le prix de 18 000 \$, toutes taxes en sus, payé comptant. Ladite vente a été publiée le 23 juin 2020 sous le numéro 25 483 676.

Donné à La Pocatière ce 9 décembre 2020.

Danielle Caron, OMA
Greffière